

Les Infos de Base

mercredi 30 mars 2005
volume 8, numéro 13
ISSN 1492-0670



Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Dans ce numéro

1 État de la publication

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Lois du Québec*

Liste des modifications
apportées à l'*Infobase
Règlements du Québec*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 13 du 30 mars 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1^{er} avril 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 13 du 30 mars 2005, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 12 du 26 mars 2005.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 14 avril 2005 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 13 du 30 mars 2005, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 12 du 26 mars 2005.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase*

Règlements du Canada, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2004.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, L.R.Q., c. **A-7.03**, a. 104.

Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 37, a. 46.

Loi sur l'assurance automobile, L.R.Q., c. **A-25**, aa. 155.5, 155.6.

Loi modifiant la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2004, c. 34, a. 19.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Règlement sur les centres de la petite enfance, [R.R.Q., c. **C-8.2**, r. 2], aa. 3, 8;

Règlement sur les garderies, [R.R.Q., c. C-8.2, r. 5.1], aa. 3, 6;

Règlement d'application de la Loi sur le curateur public, [R.R.Q., c. **C-81**, r. 1], ann. II;

Règlement d'application de la Loi sur les explosifs, [R.R.Q., c. **E-22**, r. 1], aa. 13.1, 13.2, 13.3;

Règlement sur les redevances forestières, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 2], aa. 3, 5;

Règlement sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre s'appliquant aux métiers d'électricien, de tuyauteur, de

Gaudet Éditeur Ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

mécanicien d'ascenseur et d'opérateur de machines électriques dans les secteurs autres que celui de la construction, R.R.Q., 1981, c. **F-5**, r. 4, ann. A;

Règlement sur les bingos, [R.R.Q., c. **L-6**, r. 2.02], aa. 6, 7, 8, 9;

Règlement sur les droits et frais payables pour les licences, l'immatriculation et les autorisations relatives aux loteries vidéo, [R.R.Q., c. L-6, r. 5.04], aa. 1, 2, 3, 4;

Règlement sur la mise en vente en commun du blé destiné à la consommation humaine, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 8226 du 25-02-05, (2005) 137 G.O. 2, 1039], nouveau;

Règlement sur les droits et les frais payables en vertu de la Loi sur les permis d'alcool, [R.R.Q., c. **P-9.1**, r. 5.01], aa. 1, 2-7.1;

Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques, [R.R.Q., c. P-9.1, r. 7.1], a. 18;

Règlement sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. **R-15.1**, r. 1], aa. 15.0.2, 67.4;

Règlement sur les droits et frais exigibles en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, [R.R.Q., c. **S-13**, r. 2.2], aa. 1, 2, 3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.